PLUi : OAP sectorielles " Coteaux Ouest" et "Parc naturel urbain Ill-Bruche"

Le PLU de l’Eurométropole de Strasbourg (67) comprend une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielle "Le Parc Naturel Urbain (PNU) de Strasbourg, territoire Ill-Bruche" et " Coteaux Ouest". Elle constitue à la fois un « zoom » d'une OAP plus large, à savoir l'OAP thématique Trame verte et bleue (TVB) (voir fiche ressource dédiée)qui couvre l'ensemble de l'agglomération strasbourgeoise et un élargissement de cette TVB aux quartiers limitrophes. Le PNU de Strasbourg, sur le territoire Ill Bruche s'inscrit dans une démarche globale de valorisation des trames vertes et bleues, de retournement de la ville sur son armature naturelle et agricole et de développement des quartiers. L'OAP s'organise autour de 4 objectifs déclinés en principes d'aménagement. Par exemple, l'objectif "Articuler la nature avec le bâti jusqu’au cœur des quartiers liste notamment les principes suivants : révéler et valoriser l'identité paysagère singulière en renforçant "l'effet balcon" et les vues dégagées, privilégier les fonctions récréatives en rapport avec l'eau et avec les usages de plein air (parcs publics, promenades, bacs, pontons, requalification d'espaces sportifs, du camping…).

Le PNU a été initié dans les années 2010 et a fait l'objet d'une première charte puis d'une seconde portant sur la période 2019-2023 (voir fiche ressource dédiée).

Territoire : 33 communes, 500 510 habitants (2018), 337,60 km²

L’Eurométropole de Strasbourg a été élue "Meilleure intercommunalité pour la biodiversité" au concours national Capital française de la biodiversité en 2012. La ville de Strasbourg a été élue Capitale française de la biodiversité en 2014 et "Meilleure grande ville pour la biodiversité" en 2017.

Coordonnées

Strasbourg Eurométropole
Documents
PLUi : OAP sectorielle "Parc naturel urbain Ill-Bruche"

Le PLU de l’Eurométropole de Strasbourg (67) comprend une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielle "Le Parc Naturel Urbain (PNU) de Strasbourg, territoire Ill-Bruche". Elle constitue à la fois un « zoom » d'une OAP plus large, à savoir l'OAP thématique Trame verte et bleue (TVB) (voir fiche ressource dédiée)qui couvre l'ensemble de l'agglomération strasbourgeoise et un élargissement de cette TVB aux quartiers limitrophes. Le PNU de Strasbourg, sur le territoire Ill Bruche s'inscrit dans une démarche globale de valorisation des trames vertes et bleues, de retournement de la ville sur son armature naturelle et agricole et de développement des quartiers. L'OAP s'organise autour de 4 objectifs déclinés en principes d'aménagement. Par exemple, l'objectif "Articuler la nature avec le bâti jusqu’au cœur des quartiers liste notamment les principes suivants : révéler et valoriser l'identité paysagère singulière en renforçant "l'effet balcon" et les vues dégagées, privilégier les fonctions récréatives en rapport avec l'eau et avec les usages de plein air (parcs publics, promenades, bacs, pontons, requalification d'espaces sportifs, du camping…).

Le PNU a été initié dans les années 2010 et a fait l'objet d'une première charte puis d'une seconde portant sur la période 2019-2023 (voir fiche ressource dédiée).

Territoire : 33 communes, 500 510 habitants (2018), 337,60 km²

L’Eurométropole de Strasbourg a été élue "Meilleure intercommunalité pour la biodiversité" au concours national Capital française de la biodiversité en 2012. La ville de Strasbourg a été élue Capitale française de la biodiversité en 2014 et "Meilleure grande ville pour la biodiversité" en 2017.

Mots clés : PLU, OAP sectorielle, Parc naturel urbain (PNU), trame verte et bleue (TVB)

Informations complémentaires

Thématiques
Aménagement du territoire
Auteur
Strasbourg, Eurométropole (67)
Écrit le
2022
Date de publication
2019

Consulter la ressource
Autres documents
PLUi : OAP thématique "Trame verte et bleue (TVB) et nature en ville"
Charte 2019-2023 du Parc naturel urbain (PNU) Ill-Bruche : démarche participative
Liens utiles
PLUi - page du site internet